

Positions de l'Alliance pour la santé en Suisse

Position – Produits du tabac et cigarettes électroniques

1. Chiffres et faits

La consommation de tabac est le plus grand risque évitable de décès prématuré et de maladie dans notre société. Pour cette raison, l'Alliance pour la santé en Suisse s'engage en faveur de dispositions légales qui sont basées sur les directives de la convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé.¹

Par rapport à d'autres pays de l'OCDE, les mesures de protection contre les produits du tabac sont extrêmement faibles dans notre pays. La Suisse est l'un des derniers États européens, avec Andorre, le Liechtenstein et Monaco, à ne pas avoir ratifié la convention-cadre de l'OMS, entrée en vigueur en 2005.

Une personne sur quatre en Suisse fume, une proportion qui n'a guère évolué depuis une dizaine d'années. Près de la moitié de ces personnes ont commencé à fumer avant l'âge de 18 ans.²

En Suisse, 9500 personnes meurent chaque année des suites de la consommation de tabac, soit une personne par heure. Dans un cas sur quatre, ce sont des personnes de moins de 65 ans. Globalement, 42 % des décès liés au tabac sont causés par le cancer, 39 % par des maladies cardiovasculaires et 18 % par des maladies respiratoires. Les principales causes spécifiques de décès sont le cancer du poumon (27 %), les maladies coronariennes (15 %) et la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (15%).³ Selon des estimations, près de mille personnes meurent chaque année des suites de la fumée passive.

Les atteintes à la santé causées par le tabagisme génèrent des coûts totaux d'environ 5 milliards de francs par an : des coûts directs de 1,2 milliard de francs (traitements médicaux, médicaments, hôpital) et des coûts indirects de 3,8 milliards de francs (incapacité de travail, invalidité, mortalité).⁴ Les coûts imputables à la fumée passive ne sont pas inclus dans ces chiffres.

La prévention s'avère payante : un franc investi dans la prévention du tabagisme permet de réaliser une économie de 41 francs.⁵ Des études ont montré que les programmes de prévention sont plus efficaces s'ils ont pour but d'inciter les fumeurs à arrêter, mais moins efficaces quand il s'agit de convaincre les jeunes de ne pas commencer à fumer.⁶

2. Revendications de l'Alliance pour la santé en Suisse

Le facteur clé du succès des efforts visant à réduire la prévalence du tabagisme est qu'une proportion beaucoup plus faible de jeunes commencent à fumer. Pour atteindre cet objectif, il ne suffit pas d'augmenter la sensibilisation aux risques de la consommation de tabac ; il est tout aussi important de remettre en question l'image (positive) des produits du tabac.

Il faut restreindre l'accès aux produits et imposer toute une série d'autres normes minimales telles que les interdictions de publicité et de promotion. Notamment en ce qui concerne les nouveaux produits (par ex. les cigarettes électroniques et les produits du tabac à chauffer) et le tabac à usage oral (snus), des contrôles et des barrières stricts sont essentiels pour empêcher leur diffusion. Le cadre légal en Suisse doit être basé sur

¹ WHO FCTC. (2003). WHO Framework Convention on Tobacco Control. [online, accès, 8.10.2018]

² Gmel G., Kuendig H., Notari L. & Gmel C. (2017). Suchtmonitoring Schweiz - Konsum von Alkohol, Tabak und illegalen Drogen in der Schweiz im Jahr 2016. Lausanne: Sucht Schweiz. [online, accès, 8.10.2018]

³ Bundesamt für Statistik BFS. (2015). Tabakbedingte Todesfälle in der Schweiz. Schätzung für die Jahre 1995 bis 2012. [online, accès, 8.10.2018]

⁴ Vitale, S., Priez, F. & Jeanrenaud, C. (1998). Die sozialen Kosten des Tabakkonsums in der Schweiz: Schätzungen für das Jahr 1995. Neuenburg: Universität Neuenburg.

⁵ Fueglistler-Dousse, S., Jeanrenaud, C., Kohler, D. & Marti J. (2009). Kosten und Nutzen von Präventionsmassnahmen: Tabakkonsum und Übermässiger Alkoholkonsum. Neuenburg: Universität Neuenburg. [online, accès, 8.10.2018]

⁶ Wieser, S., Kauer, L., Schmidhauser, S., Pletscher, M. & Brügger, U. (2010). Ökonomische Evaluation von Präventionsmassnahmen in der Schweiz. Winterthur: Winterthurer Institut für Gesundheitsökonomie WIG. [online, accès, 8.10.2018]

les exigences de la convention-cadre internationale pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'OMS. Les quatre piliers actuels de la politique de prévention (impôt sur les produits du tabac, information sur les risques, aide au sevrage tabagique, protection contre le tabagisme passif) doivent donc être complétés par une interdiction de toute forme de marketing et de publicité pour les cigarettes.

L'Alliance pour la santé en Suisse soutient les mesures suivantes :

- Interdiction de la vente de produits du tabac et de cigarettes électroniques aux mineurs au niveau national
- Interdiction complète des activités de publicité, de promotion et de parrainage pour l'ensemble des produits du tabac et cigarettes électroniques
- Des paquets neutres (plain packaging) pour tous les produits du tabac et les cigarettes électroniques
- Interdiction des distributeurs automatiques de cigarettes
- Mise en place d'un système d'autorisations pour la vente de tous les produits du tabac et les cigarettes électroniques
- Augmentation du nombre d'achats tests et introduction de sanctions contre les points de vente (retrait de l'autorisation)
- Un système de traçabilité sans faille et indépendant de l'industrie pour les chaînes de production et de distribution
- Assimiler juridiquement les nouveaux produits du tabac (par ex. les produits du tabac à chauffer, les cigarettes électroniques avec et sans nicotine) ainsi que le tabac à usage oral à tous égards aux produits du tabac « classiques »
- Déclaration des dons par l'industrie du tabac
- Renouvellement de la compétence attribuée au Conseil fédéral d'augmenter l'impôt sur le tabac
- Impôt sur les cigarettes électroniques
- Ratification de la convention-cadre internationale pour la lutte antitabac (CCLAT)
- Prise en charge des coûts de consultations (non médicales) en matière de sevrage tabagique par l'assurance obligatoire des soins
- Suppression des subventions accordées à la production de tabac en Suisse
- Doublement de la redevance en faveur de la prévention du tabagisme
- Information de la population (par ex. offres de conseils spécifiques destinés aux femmes enceintes)
- Recherches sur la nocivité des cigarettes électroniques et monitoring du comportement des consommateurs

Dans le cadre de la procédure de consultation sur la loi sur les produits du tabac (LPTab), l'Alliance pour la santé en Suisse a défendu ces revendications dans sa prise de position du 6 mars 2018 (âge minimal, interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage, paquets neutres, interdiction des distributeurs automatiques, système d'autorisations, assimilation des nouveaux produits du tabac et des cigarettes électroniques aux produits du tabac « classiques », traçabilité, déclaration des dons).